

REPUBLIQUE DU SENEGAL

UN PEUPLE - UN BUT - UNE FOI



MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA
RECHERCHE

UNIVERSITE CHEIKH ANTA DIOP DE DAKAR



INSTITUT NATIONAL SUPERIEUR DE L'EDUCATION POPULAIRE ET DU
SPORT
(INSEPS)

Département EPS

MÉMOIRE DE MAITRISE ES-SCIENCES ET TECHNIQUES DES ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES
(STAPS)

THEME :
**L'ENSEIGNEMENT DE L'EDUCATION PHYSIQUE ET
SPORTIVE DANS DES ETABLISSEMENTS
ELEMENTAIRES, PUBLICS ET PRIVES DU
DEPARTEMENT DE THIES
ANALYSE ET PERSPECTIVES**

Présenté et soutenu par:
M. Abdourahmane DIOUF

Sous la direction de:
M. Jean FAYE
Maitre de Conférences en STAPS

Année Universitaire : 2012-2013

TABLE DES MATIERES

DEDICACES

REMERCIEMENTS

SOMMAIRE

LISTE DES TABLEAUX

LISTE DES ABREVIATIONS

RESUME

INTRODUCTION.....1

CHAPITRE I : REVUE DE LA LITTERATURE.....4

I.1. Etude du concept d'E.P5

I.2. Importance de l'éducation physique et sportive dans le développement global de l'enfant à l'école élémentaire.....7

I.3. Rappel des programmes en E.P.S et des institutions officielles (I.O).....11

I.3.1. Au cours d'initiation (C.I) et au cours préparatoire (C.P).....11

I.3.2. Du cours élémentaire 1^{ère} année (C.E.1) au cours moyen 2^{ème} année (CM2).....12

I.3.3. Les objectifs de l'E.P.S à l'école élémentaire.....13

I.3.4. La méthode du Procédé de la Compétition Multiple par Equipe (PCME).....15

CHAPITRE II : METHODOLOGIE PRESENTATION ET ANALYSE DES RESULTATS18

II.1. La population de l'étude.....18

II.2. L'instrument de collecte de données.....19

II.3. Protocole.....19

II.4. La collecte de données.....19

II.5. Les limites de l'enquête.....19

II.6. Traitement des données.....	20
CHAPITRE III : DISCUSSION DES RESULTATS.....	36
IV.1. La situation de l'E.P.S dans l'enseignement primaire dans les deux secteurs (Public et Privé)	37
I.V.2. Les difficultés qui se posent à l'enseignement de l'E.P.S.....	38
I.V.3. La place accordée à l'E.P.S dans l'enseignement élémentaire	38
CONCLUSION ET PERSPECTIVES.....	40
BIBLIOGRAPHIE.....	44
ANNEXE.....	45

DEDICACES

Je dédie ce modeste travail à :

- Ma mère Mbarcké Fofana
Pour ton amour, ton affection et ta patience qui ont guidé mes pas depuis l'enfance jusqu'à nos jours. Je ne vais jamais oublier les sacrifices que tu as faits pour moi. Que le seigneur te donne longue vie et te conduise sur le droit chemin ;

- Feu mon père Boucar Diouf ;
Pour l'éducation et le courage que vous m'avez inculqués. Que le Bon Dieu, par sa miséricorde vous accueille dans son Paradis éternel .Amine !!!

- Mes oncles et tantes pour l'amour et l'éducation qu'ils m'ont toujours donnés, vous m'avez toujours pris comme votre propre fils ; je ne saurais ne pas reconnaître vos sacrifices pour ma réussite ;

- Mes grand-mères Kadia Koma Diarra et Mariama Diouf et mes Grand-pères Bour Sine Coumba Ndoffene Diouf, Ségui Fofana, Karamokho Coulibaly et Dramany Diarra ;

- A tous mes frères et sœurs, cousins et cousines neveux et nièces ;

- A mes amis et amies Abdoulaye Gaye, Emmanuel Cossène Ndong, Simon Marcel Moundore Ndiaye, Marcel Diabia King, Elodie Nahum, Mariétou Sonko, Aminata Senghor , Ousmane Diouf, Célestin Albert Badiane, Saliou Ndiaye, Ernest Ndick Ngom, Modou Moustapha Sarr , Penda Seck, Simone Malack, Joseph Ndick Sène, Seynabou Dione ;

- A tous mes camarades de promotion ;

- A tous les étudiants de l'INSEPS,

REMERCIEMENTS

Je profite de cette occasion pour exprimer mes remerciements au Bon Dieu, au Prophète Seydina Mohamed (PSL) et un Grand Dieureudieuf à Serigne Touba Mbacké. Je manifeste aussi ma reconnaissance, ma gratitude à tous ce qui ont, de près ou de loin contribué à la conception de ce document. Nous pensons :

- A Monsieur Jean Faye qui, sans condition préalable, s'est engagé à diriger ce travail avec méthode, rigueur et abnégation. Sincèrement je ne peux que vous remercier du fond de mon cœur ;
- A Tous les professeurs de l'INSEPS ;
- A mon guide religieux Cheikh Chérif Assane Fall ibn Cheikh Mor Talla Fall ibn Cheikh Chérif Assane Fall, Narou Kawsara Fall ibn Mame Cheikh Ibrahima Fall LAMP;
- A feu Cheikh Mouhamadou Abdourahmane Mbacké ibn Cheikh Mouhamadou Falilou Mbacké;
- A tous les enseignants des établissements élémentaires privés et publics qui m'ont aidé à réaliser ce travail ; Je ne saurais vous remercier et merci de votre collaboration ;
- A tous le personnel de l'INSEPS : merci de votre soutien !
- A tous mes camarades de toutes les promotions particulièrement à ceux de la 4^{ème} année ;
- A mes voisins de chambre : Ndiouma Sène, Waly Diouf, Dénis Diouf, Ndick Sène ;
- A ma Princesse adorée Aissatou Seck pour son soutien ;
- A mes frères Mbagnick Diouf et Pierre Joseph Samba Ndiaye pour leur soutien ;
- A tous ceux que je n'ai pas cités, soyez honoré à travers ce modeste travail : Toute ma

LISTE DES TABLEAUX

	Page
Tableau I : Récapitulation de la distribution des questionnaires	20
Tableau II.1. : Répartition des enseignants selon leur provenance et selon leur sexe à l'école élémentaire privé.....	21
Tableau II.2. : Répartition des enseignants selon leur provenance et selon leur sexe à l'école élémentaire public.....	21
Tableau II.3. : Répartition des enseignants par niveau d'enseignement	22
Tableau III : Le nombre d'enseignants qui connaissent les textes officiels.....	22
Tableau IV : Les pourcentages des enseignants qui connaissent et disposent ou pas des textes qui réglementent l'E.P.S à l'école primaire.....	23
Tableau V : Les pourcentages des enseignants qui ont reçu une formation de base en E.P.S.....	23
Tableau VI : Le niveau de conformité de la pratique et les raisons de non-conformité qui le régissent selon les enseignants	24
Tableau VII : Le pourcentage des élèves qui aiment l'E.P.S.....	25
Tableau VIII : La pratique de l'E.P.S est-elle effective dans votre école.....	25
Tableau X : Niveau de participation à l'U.A.S.S.U et les raisons de la non –participation ...	27
Tableau XI : Les difficultés qui peuvent se poser pour l'enseignement de l'E.P.S.....	28
Tableau XII : Le pourcentage des enseignants ayant fait une planification mensuelle ou annuelle de l'E.P.S.....	28
Tableau XIII : Importance de l'E.P.S en tant que discipline enseignée à l'école et les raisons pour lesquelles elle est importante	29
Tableau XIV : Les pourcentages d'enseignants qui dispensent les cours d'E.P et les raisons de non-dispense et de dispense.....	30
Tableau XV : Les pourcentages d'enseignants qui bénéficient de soutiens pédagogique ou de services d'une personne ressource.....	31

Tableau XVI : Taux d'enseignants qui ont bénéficiés de services ou de soutiens pédagogiques d'une personne ressource.....	31
Tableau XVII : La disponibilité d'infrastructure pour la pratique de l'E.P.S	34
Tableau XVIII : La disponibilité de matériels pour l'enseignement de l'E.P.S.....	32
Tableau XIX : Le taux d'enseignants qui disposent d'une documentation en E.P.S	33
Tableau XXI : Les pourcentages d'enseignants qui affirment que l'E.P.S devrait figurer ou pas parmi les disciplines retenus à l'examen.....	33
Tableau XX2 : La prise en compte de l'E.P.S dans les examens et compositions	34
Tableau XX3 : La non prise en compte de l'E.P.S dans les examens et compositions	35

LISTE DES ABREVIATIONS

I.N.S.E.P.S : Institut National Supérieur de l'Education Populaire et du Sport

C.A.P : Certificat d'Aptitude Professionnel

I.O : Instructions Officielles

U.A.S.SU : Union des Associations Sportives Scolaires et Universitaires

A.P.S : Activités Physiques et Sportives

P.C.M.E : Procédé de Compétitions Multiples par Equipe

E.P.S : Education Physique et Sportive

M.E.N : Ministère de l'Education Nationale

S.E.J.S : Secrétariat d'Etat à la jeunesse et au Sport

CON.F.E.J.E.S : Conférence des Ministres de la Jeunesse et des Sports qui ont le français en partage.

RESUME

L'éducation physique et sportive joue un rôle très important dans le développement de l'enfant, en ce sens qu'elle lui offre un bien être physique et psychique pour son épanouissement total. Elle contribue également au développement des qualités physique et à la formation intellectuelle, morale et sociale de l'enfant. Elle participe aussi à son intégration dans le milieu où il évolue. Malgré tous ces bienfaits, nous constatons de nombreux handicaps qui ne cessent de perturber son enseignement au niveau de l'élémentaire plus précisément. C'est ainsi que nous avons pour objectif d'étudier « l'enseignement, l'éducation physique dans les établissements élémentaires, publics et privés du département de Thiès ».

Pour la réussite de notre travail nous nous sommes basés sur des enquêtes. Cela a fait l'objet d'un questionnaire auquel ont répondu quarante cinq enseignants dont vingt sept dans le public et dix huit dans le privé.

A travers l'analyse de nos résultats obtenus, nous pouvons reconnaître la situation de l'E.P.S dans l'enseignement privé et public. Même si favorise le développement physique et intellectuel chez l'enfant, elle connaît une crise dans son enseignement aussi bien dans le public que dans le privé. Ces handicaps sont beaucoup apparents dans le second secteur nommé où les moyens pédagogiques font plus défaut. Face à ces problèmes qui entravent son enseignement s'ajoute le manque de fonctions de certains enseignants qui constituent aujourd'hui des facteurs limitant son enseignement à l'école élémentaire.

En somme, que malgré les problèmes qu'elle rencontre, l'E.P.S à une importance capitale dans l'institution scolaire dans la mesure où elle cherche à allier développement physique et formation intellectuelle. Comme l'exprime les Instructions officielles, l'éducation physique est une partie intégrante de l'éducation de l'homme dans sa totalité et dans ses dimensions : psychologique, affective physiologique et morale. Dès lors, elle est une discipline fondamentale.

INTRODUCTION

Etant un lieu d'éducation et de formation des jeunes, l'école attribut à l'homme les repères nécessaires pour de futurs citoyens. Nous pouvons dire que sa mission essentielle est d'inculquer des valeurs de la connaissance du savoir et du savoir faire à l'enfant. Autrement dit, l'action éducative doit porter sur les trois domaines : cognitif (connaissances), affectif et psychomoteur. Elle doit s'occuper de l'enfant dans sa totalité et ce pour son équilibre et son épanouissement.

Parmi toutes les disciplines scolaires dites intellectuelles (l'histoire, la géographie, les mathématiques ...), l'E.P.S me semble être la seule et unique discipline qui soit au service du développement global de l'enfant.

Pour perfectionner la nature de l'homme, l'E.P.S agit à la fois sur son corps et sur son esprit. Elle représente un moyen d'éducation complet puisque ses effets intéressent simultanément tous les niveaux de la personnalité. Ainsi Platon (5) dira que : « ce n'est pas une âme, ce n'est pas un corps qu'on dresse, c'est un homme. Il n'en faut pas faire deux, mais il ne faut pas les dresser l'un sans l'autre, mais les conduire également comme un couple de chevaux attelés au même timon ». Donc son objectif est global puisqu'elle vise le développement de la personne au plan biologique, psychologique et sociologique.

« L'éducation devrait donc améliorer l'homme tout entier, et ne rien laisser de côté de ce qui constitue la nature de l'homme. Cette attitude se justifie, car on s'aperçoit du rôle essentiel du corps pour le perfectionnement de l'âme » [5] :

- un corps vigoureux est disponible à l'âme
- un corps faible a des exigences et connaît des rébellions à l'âme.

La complicité qui existe entre corps et esprit a été si brillamment illustré par Platon citée par Gaye [5] qui disait que : «le plus beau des spectacles pour quiconque pourrait le contempler, ne serait pas celui d'une âme et d'un corps également beaux pourvus de qualités qui se correspondraient en une parfaite harmonie. » L'éducation physique devra donc agir sur l'individu conçu dans sa totalité, et contribuer a la formation de sa personnalité en aidant à s'épanouir physiquement, intellectuellement et moralement [2].

A travers les jeux et les mouvements que l'enfant s'adapte non seulement à son environnement social, mais développe aussi son intelligence.

Donc l'E.P.S est une pratique d'intervention et une discipline d'enseignement qui vise et privilégie l'expression du corps. Elle est à cet effet un vecteur d'éducation efficace au même titre que les autres disciplines scolaires. C'est pourquoi elle est obligatoire pour tous les cursus d'étude, du C.I (cours d'initiation) à la terminale [4].

Elle a aussi comme vocation est une éducation à la citoyenneté, à l'autonomie, à la solidarité et à la responsabilité. Mais elle améliore aussi la santé et l'équilibre de l'individu, développe des capacités nécessaires à la conduite motrice, et offre une première initiation aux activités motrices, sportives et artistiques. Tout en répondant aux besoins et aux plaisirs de l'être humain, elle permet de cultiver le sens de l'effort et de la persévérance. A travers le cours d'E.P.S, les élèves apprennent à mieux se connaître et à mieux s'estimer mutuellement [2].

Dans le secteur de l'enseignement primaire, l'E.P.S aide au développement physiologique de l'enfant notamment au plan cardiovasculaire et constitue une « discipline d'éveil » au monde. De par son importance, elle a une fonction valorisante dans le système éducatif parce qu'elle développe la personnalité de l'enfant, son corps, son esprit, ses organes. Dans ce sens, elle devrait occuper une place de choix dans le système éducatif, particulièrement à l'école primaire.

Nous constatons qu'au Sénégal, cette importance de l'E.P.S est souligné par un ensemble de textes appelés Instructions Officielles (I.O) ces textes organisent et règlementent sa pratique. Les I.O sont du reste renforcées par la loi portant charte du sport [6] en son article premier au chapitre I, qui stipule que : de l'école maternelle à la terminale, l'E.P.S entend, en dehors des qualités physiques qu'elle développe, contribuer à la formation intellectuelle, morale et sociale de l'enfant et de l'adolescent, aboutissant à son intégration dans le milieu où il vit.

Actuellement, l'E.P.S a une fonction valorisante. Son objectif c'est de libérer tous les énergies du corps humain pour les coordonner, les discipliner afin d'améliorer la santé de l'enfant, de rendre celui-ci plus fort, plus adroit, plus courageux, plus réceptif au plan intellectuel. A cet effet, elle devrait occuper une place de choix dans le système éducatif

particulièrement à l'école élémentaire. Mais en réalité, elle est actuellement de plus en plus traitée en parent pauvre dans les écoles primaires par la plupart des enseignants.

Ainsi pour notre thème portant sur « l'enseignement de l'E.P.S dans les établissements élémentaires publics et privés du département de Thiès. », il est important de souligner que du point de vue organisationnel, chaque secteur a son propre mode de fonctionnement. Sur le plan administratif, l'Etat garde le pouvoir de contrôle car étant responsable de l'orientation que doit prendre l'Education Nationale. C'est pourquoi les écoles publiques et privées sont soumises à un même contrôle et programme selon les niveaux d'enseignements parce que visant les mêmes finalités. Dans ce contexte l'éducation physique et sportive, à travers les objectifs qui lui sont assignés par l'Etat, est partie intégrante de notre système éducatif.

Bien qu'elle figure sur les emplois du temps de l'école élémentaire, sa pratique n'est pas toujours effective ou régulière dans les deux secteurs public et privé. C'est pourquoi, nous sommes amenés à faire une investigation pour dresser un état des lieux de son enseignement en examinant sa place, son importance, ses difficultés et sa pratique à l'école élémentaire.

En définitive notre travail sera structuré en trois chapitres : le premier chapitre sera consacré à la revue de littérature. Au chapitre deux, nous dégagerons notre méthodologie et présenterons nos résultats commentés. Ceux-ci seront discutés au troisième chapitre qui sera suivi de nos conclusions et recommandations.

CHAPITRE I

REVUE DE

LITTERATURE

CHAPITRE I : REVUE DE LA LITTÉRATURE

Cette revue de littérature porte d'abord sur l'étude du concept d'Education Physique et de son importance dans le développement global de l'enfant , et ensuite sur le rappel des programmes en Education Physique et Sportive tels que prévus par les instructions officielles.

I.1 Etude du concept d'Education Physique

Le concept d'Education physique à été pendant longtemps confondu au terme de gymnastique qui vient du mot grec gym nos qui veut dire nu et du latin gymnasticus qui signifie exercice du corps. Pour sa définition, la gymnastique est l'ensemble des exercices qui sont en rapport avec le corps. Autrement dit, c'est l'acte d'assouplir et de fortifier le corps par des exercices convenables [12].

L'on pourrait constater que jusqu'au 19^{ème} siècle, c'est le terme de gymnastique qui existait, mais avec une autre dimension sociopolitique et économique. L'apparition du terme « gymnastique moderne » qui avait pour but de fortifier le corps aux fins de défendre la patrie , de développer les forces productives et de lutter contre une certaine vision de dégénérescence(vieillesse). Avec certains précurseurs comme Amoros, Ling et Clias [...,...] la gymnastique se signale par un ensemble de gestes codifiés. A cet effet le développement de la scolarisation à partir du milieu du 19^{ème} siècle fera une place importante pour des raisons pédagogiques, à la gymnastique. Cette gymnastique va être concurrencée par le sport naissant, mais se maintiendra tout de même au sein des sociétés tout en transformant son contenu et sa pédagogie dans les espaces scolaires. Le terme Education Physique est alors le seul à être utilisé au 20^{ème} siècle.

A ce propos, le mot physique vient de l'étymologie grecque « physis » qui veut dire le naturel. Le physique est donc ce qui se rapporte à la nature par opposition au surnaturel, au divin. A cet effet, nous verrons que l'Education Physique évoluera en même temps que la représentation que la société se fait du corps. En effet trois représentations vont être dégagées en ces termes :

- Dans la première approche, l'Education Physique équivaut aux habitudes corporelles apprises pendant la jeunesse : elle est alors de tout temps, car chaque civilisation possède des techniques du corps.

- dans une deuxième approche, l'Education Physique est érigée en discipline scolaire, elle débute à la renaissance. Ici le corps est considéré comme un objet de préoccupation auquel on attache une dimension pédagogique dans les réalisations scolaires.
- dans une troisième approche, l'Education Physique implique une méthode : son origine remonte alors au 19^{ème} siècle, car beaucoup de penseurs découvrent de plus en plus l'intérêt de l'exercice physique.

En fait le terme Education Physique apparaît dans la seconde moitié du 18^{ème} siècle à travers un essai de Ballexerd intitulé Dissertation sur l'éducation des enfants depuis leur naissance jusqu'à l'âge de la puberté (1762). Cependant certains attribuent au philosophe anglais John Lock (1632-1704) la paternité de ce concept.

Parallèlement à cette apparition, d'autres appellations similaires vont être utilisés comme par exemple : éducation médicale, éducation corporelle.

L'on peut donc penser que l'éducation Physique n'a pas une origine didactique, c'est-à-dire liée à la pratique pédagogique de terrain (en milieu scolaire ou non), comme on le croit très souvent .Le concept à son origine, ne se confond pas avec celui de gymnastique qui désignera seul pendant longtemps encore, l'action particulière de développer son corps par la pratique d'exercices, en vue d'atteindre des objectifs précis. L'Education Physique apparaît au confluent des approches médicales et éducatives du corps. Dés lors, à partir de ce moment, l'Education Physique désignera » l'ensemble des préoccupations familiales et scolaires chargés d'inscrire les normes sur le corps « [12]. Mais ce n'est qu'au 20^{ème} siècle que l'expression « Education Physique» apparaît dans les textes officiels qui, dans leur teneur, l'on fait distinguer du terme « gymnastique » qu'elle englobe au plan pratique.

I.2 Importance de l'Education Physique et Sportive dans le développement global de l'enfant à l'école élémentaire

Nombreux sont ceux qui pensent que l'Education Physique et Sportive (EPS) favorise le développement global de l'enfant. Son utilité pour l'enfant n'est plus à démontrer ni même à contester. Toutes les données de la science actuelle (la biologie, la génétique, la neurophysiologie, la psychologie) permettent d'affirmer l'influence d'une éducation motrice sur les différentes «dimensions» de la personnalité : la dimension cognitive, la dimension sociale et relationnelle, la dimension affective, la dimension expressive et créative[1].

Ainsi Robert Lafon [8], disait que « l'Education Physique » vise au moyen du corps humain, à développer les qualités physiques, intellectuelles et morales d'un individu... à permettre une meilleure adaptation de celui-ci à son milieu physique et sociale, à contribuer à son épanouissement, à l'affermissement de sa santé et à l'amélioration de sa forme et de ses fonctions »

Dans ce même sens Jacques Thibaut [13], disait que : « l'Education Physique est une forme d'éducation qui au moyen du mouvement cherche à développer la valeur physique de l'individu et contribue à l'épanouissement des autres dimensions de la personnalité ».

L'Education Physique est aussi nécessaire pour l'équilibre et le bon fonctionnement de l'enfant. Cet aspect de son éducation doit permettre le développement des aptitudes motrices et psychomotrices dans leur rapport avec les aspects affectifs, cognitifs et sociaux de la personnalité. Son importance à l'école élémentaire va donc favoriser l'expression relationnelle au sein du groupe, afin de parvenir à de meilleures possibilités de coopération (rôle des jeux et règles).

Le comité d'étude Québécois [3] sur les objectifs de l'éducation physique et sportive en milieu scolaire, après avoir consulté divers textes officiels, a retenu, comme finalité de l'éducation, « le développement optimal d'une personne autonome, sociable et dynamique au sein de sa collectivité » (Ministère de l'éducation, 1976).

Selon ce comité, « le développement optimal » signifie le meilleur développement possible des différentes facettes et dimensions de la personne.

Ce même comité, défini une personne « autonome et sociable » comme quelqu'un qui est capable d'assurer la responsabilité de son évolution progressive, et qui peut interagir de façon positive avec les autres.

Enfin, « une personne dynamique au sein de sa collectivité veut dire, une personne capable d'apporter une contribution originale et créative à l'évolution de la société ».

La finalité de l'E.P.S selon toujours ce même comité sur les objectifs affirme que « l'EPS en milieu scolaire est avant tout éducation, et défini la finalité de l'E.P.S, comme la réalisation de la personne impliquée dans son activité physique (Ministère de l'éducation, 1976) »

Cet énoncé indique que les buts visés par l'éducation physique s'inscrivent dans le cadre plus général des finalités du système éducatif. De plus cette définition globale fait bien ressortir que c'est grâce aux situations particulières offertes par l'éducation physique que l'éducation physique va intervenir sur le développement de différentes dimensions de la personne (cognitive, socio-affective et bio motrice.)

A ce propos, Parlebas affirmait que [9] : » l'éducation physique ne doit pas être conçue comme une « récréation physique », mais plutôt comme « récréation physique ».

L'éducation physique s'exerce encore dans les directions suivantes [5] :

- d'une part par une action fonctionnelle visant au soutien d'un développement harmonieux, au maintien de l'équilibre physique par l'actualisation des facultés cardio-pulmonaires, de la souplesse articulaire et de la coordination nerveuse ;
- d'autre part par une action structurale destinée soit à prévenir, soit à corriger les déficiences de l'organisme en relation avec son milieu naturel.

Ces objectifs ainsi définis trouvent leur justification dans les Instructions Françaises de 1923, reprises perpétuellement par les textes Officielles en 1946 qui stipulent que : « l'éducation physique se propose à l'école primaire un double but : corriger les attitudes défectueuses qu'impose trop souvent au corps de l'enfant le travail scolaire, développer les qualités physique, sa force, son adresse, son agilité » (Instructions Officielles de 1923).

Illustrant si éloquemment les objectifs et les finalités de l'éducation physique, Bernard Xavier René Cruise [2] montre que le fait d'être physiquement actif a un effet à la fois préventif et curatif sur diverses maladies telles que les maladies cardio-vasculaires, le diabète, l'obésité, le cancer, la faiblesse musculaire et articulaire...L'activité physique réduit le risque de leur apparition, atténue leur gravité et accélère le processus de convalescence.

Les effets moraux ne sont pas moins remarquables. L'entraînement à la fatigue développe l'endurance, les excès d'audace et d'agilité, accroissent le sang froid, la rapidité de décision, la confiance en soi, la force du caractère. La culture physique en groupe exige une discipline, une coordination collective des mouvements favorisés par l'instinct d'imitation qui est un facteur important de la socialisation de l'enfant.

On peut aussi souligner les effets sociaux qu'on peut attendre du développement de la culture physique. Les Etas y voient le moyen d'améliorer de recrutement de leurs armées et de leurs industries, d'accroître le rendement du travail, de diminuer les charges sociales dues aux maladies, aux accidents, à l'invalidité, à la vieillesse prématurée.

L'Education physique fournit un moyen d'occuper les loisirs multipliés par l'industrialisme, de refaire les organismes, de détourner l'esprit des masses de préoccupations considérés comme dangereuses.

A ce propos, le Boulch [7] assigne à l'E.P.S les objectifs que voici :

- une meilleure connaissance et acceptation de soi ;
- un meilleur ajustement de la conduite ;
- une véritable autonomie et un accès à la responsabilité dans le cadre de la vie sociale.

Un de ces buts visés par l'Education Physique et Sportive est de « faire acquérir aux élèves l'adresse qui caractérise le mouvement efficace. Cette adresse se traduit dans les habiletés motrices qui sont à la base des gestes de la vie quotidienne mais aussi de ceux de l'activité sportive »

L'acquisition des habiletés est l'objectif premier de l'Education Physique et Sportive. Traduites dans les programmes sous formes de compétences, ces habiletés motrices ont pour fonction de permettre d'agir pour se déplacer ou pour déplacer des objets, d'agir en fonction des autres selon des stratégies, d'agir pour exprimer des sentiments.

Elles rendent l'enfant capable de réaliser des actions dans des pratiques qui ont un sens pour lui, pour le maître, pour ses parents et pour ses partenaires à l'école. Ainsi le Boulch [7] assigne à l'éducation physique comme but principal l'amélioration des capacités motrices.

La psychomotricité envisage le mouvement dans sa réalisation, » comme une activité de l'organisme total exprimant sa personnalité toute entière. » Les études de psychologie génétiques ont d'ailleurs fortement souligné cette interrelation entre activité psychologique et motricité. Jean Piaget [4] a mis en évidence le fait que la connaissance se développe d'abord par l'action sur les objets et qu'ainsi, tous les mécanismes cognitifs reposent dans leur genèse, sur la motricité.

L'Éducation Physique s'appuie aussi sur des valeurs qui sont universelles dans le temps et dans l'espace. Elle cherche à développer l'être humain dans sa totalité, à la fois sur les plans : physique, intellectuel social, affectif, moral tout en se préoccupant d'améliorer sa santé globale (physique, mental et social).

Selon Bernard Xavier René Cruise [2], le rendement de l'élève est meilleur dans les disciplines dites intellectuelles lorsque ce dernier s'adonne à la pratique du sport et d'éducation physique.

Dans les textes officiels français de 1882 à 1969 portant sur l'enseignement primaire, il faut attendre les textes d'application de la loi Goblet (organisation générale de l'enseignement primaire : loi du 30-10-1886, et programmes, horaires, instructions du 18-1-1887) pour trouver un énoncé clair des objectifs de l'enseignement primaire. D'après ces textes, « l'enseignement donné dans les écoles primaires publiques se rapporte à un triple objet : Éducation Physique, éducation intellectuelle et éducation morale ». (Arrêté du 18-1-1887 chapitre II, section I article 17)

En fait l'éducation physique ne peut plus apparaître comme une simple compensation des activités intellectuelles, ou un exutoire à la passivité corporelle qui est exigée pendant le cours de mathématique ou de français, mais comme un élément contribuant de manière décisive, pendant la prime enfance au moins à l'élaboration des connaissances elles mêmes, par l'intériorisation des schèmes moteurs.

I.3 Rappel des programmes en EPS et des instructions officielles (I.O)

La pratique de l'EPS, par le Procédé de Compétitions Multiples par Equipes (PCME) à l'école élémentaire a été préconisée par les Instructions Officielles contenues dans le circulaire interministériel n° 79-1165 du 20 décembre 1979. Celui-ci précise les objectifs et les moyens prévus à chaque niveau.

I.3.1 Au cours d'initiation (CI) et au cours préparatoire(CP)

Les objectifs pédagogiques :

Au CI et CP, le législateur parle d'Activités Physiques et Sportives (APS). S'agissant d'enfants de 6 à 8 ans, il ne saurait être question d'initiation sportive au sens habituel du terme, ni même de grands jeux préparatoires au sport.

D'une part, la notion d'équipe, de club, de groupe d'âge ne présente pas à cet âge une motivation valable. D'autre part, les possibilités physiologiques et physiques sont encore mal définies, les liaisons psychomotrices peu efficaces. L'essentiel de l'activité d'éducation physique à cet âge, consistera en exercices d'ordre de débrouillardise, en petits jeux moteurs et sensoriels visant :

- le plaisir immédiat des enfants
- la pratique d'une activité fonctionnelle peu importante, à l'amélioration des possibilités de débrouillardise, d'attention et d'adresse, à la prise de conscience d'une bonne posture.

Les moyens pédagogiques :

Il s'agit de procédés et de petits jeux dont l'énumération n'est pas limitative.

Il se fera appel à toutes les formes de petits jeux sollicitant l'attention, l'imagination, les réflexes, l'adresse, l'agilité, la vitesse, la précision, la coordination, l'esprit d'équipe. Les formes dansées ou mimés y trouvent leur place. Les compétitions sportives inter-écoles seront organisées. Elles regroupent les meilleures élèves.

I.3.2 Du cours élémentaire 1^{ère} année (CE1) au cours moyen 2^{ème} année (CM2)

Les objectifs pédagogiques :

A partir de 8ans, l'EPS à l'école élémentaire prendra la forme d'une initiation sportive. Elle sera exclusivement sous forme jouée en utilisant la compétition par équipe comme motivation essentielle. Il s'agira de jeux sportifs adaptés à l'âge des élèves, tant dans la forme que dans les règles et la durée. Pour éviter toute spécialisation prématurée, et assurer la formation générale, tous les élèves pratiquent successivement tous les sports inscrits dans le programme.

Les moyens pédagogiques :

Ils sont caractérisés essentiellement par le Procédé de Compétitions Multiples par Equipes (P.C.M.E) dont les finalités visent à faire travailler un groupe de classe a travers plusieurs disciplines.

Dans la classe, les élèves seront divisés en équipes de six. Les équipes groupées par trois constitueront des unités de travail (18élèves), ce nombre permet un travail rationnel sur chaque atelier. Un système de compétition ou chaque équipier remplit, à son tour, le rôle de joueur ou les fonctions d'officiels.

Il est recommandé de constituer des équipes de valeur homogène dans une même unité de travail.

Chaque sport sera pratiqué sous forme de tournoi en 3équipes d'une m »me unité de travail, chaque équipe assurant successivement le contrôle ou l'arbitrage du match opposant les deux autres.

Les instructions sportives propres à chaque tournoi seront données dans une circulaire d'application. Les compétitions sportives inter-écoles se déroulent le mercredi après midi dans le cadre des activités programmés et contrôlés par l'U.A.S.S.U à laquelle les écoles devront être affiliées.

I.3.3 Les objectifs de l'EPS à l'école élémentaire

Soucieux de l'élévation du niveau culturel de son peuple, l'autorité administrative Sénégalaise a élaboré et adopté la loi 91-22 du 30 janvier 1991, dite loi d'orientation de l'éducation nationale.

Parmi les objectifs de cette loi nous retiendrons :

- la préparation des conditions d'un développement intégral du jeune Sénégalais, tant sur le plan physique, intellectuel et moral ;
- la définition du type d'homme et du type de société à créer au Sénégal ;
- la possibilité pour tous de s'informer et de se former dans tous les secteurs de la vie.

La circulaire 00002 du 30 janvier 1974 en vue de l'application du décret 73 896 du 1^{er} octobre relatif aux APS fixe trois types d'objectifs à l'EPS à l'école élémentaire :

- le développement organique et foncier (faire des corps solides),
- une éducation motrice fondamentale (disponibilité corporelle),
- le développement des qualités de caractères (effets moraux, affectifs, physiques et sociaux).

Autrement dit, les objectifs de l'enseignement de l'EPS à l'école élémentaire ne diffèrent pas fondamentalement des buts poursuivis dans les autres disciplines.

A l'école élémentaire, l'EPS, aide au développement physiologique et notamment cardiovasculaire mais surtout « discipline d'éveil » au monde et support à d'autres disciplines. L'E.P.S vise le développement des capacités nécessaires aux conduites motrices. Elle offre une première initiation aux activités physiques, sportives et artistiques tout en répondant aux besoins et aux plaisirs de bouger, elle permet de développer le sens de l'effort et de la persévérance. Les élèves apprennent à mieux se connaître, à mieux connaître les autres. Ils apprennent aussi à veiller sur leur santé. L'E.P.S contribue également à former des hommes capables de s'adapter aux conditions de la vie moderne, de réaliser leur plein épanouissement, aussi bien dans le temps de travail que dans les loisirs [4].

Le comité Québécois [3] a retenu trois objectifs généraux pour l'EP en milieu scolaire :

- un état optimal de santé et de bien être ;
- les connaissances, les habiletés et les attitudes essentielles à une participation physique active ;
- une disponibilité à la pratique active et dilettante des activités physiques et du sport pour le seul plaisir qu'elles comportent.

La Conférence des Ministres de la Jeunesse et des Sports qui ont le français en partage (CONFEJES), a retenu quatre objectifs pour le programme de l'E.P.S au primaire que sont :

- le développement ou le maintien de la santé ;
- la participation de masse ;
- la conservation et l'enrichissement du patrimoine socio culturel ;
- la préparation au monde du travail.

L'accession à la performance et au monde du travail ont été jugés moins prioritaires dans le contexte de l'école primaire, il est donc suggéré qu'elles ne soient pas systématiquement poursuivies, exception faite des deux dernière années de la scolarité primaire .La formulation des objectifs généraux et particuliers de l'EPS , le choix et l'organisation des activités ainsi que la répartition du contenu du programme dans le temps (de la 1^{ère} à la 6^{ème} année) reflètent ces choix. Pour permettre l'atteinte de ces finalités, la CONFEJES a retenu quatre grands objectifs généraux pour le programme d'éducation physique au primaire. Ce sont : le développement d'habiletés motrices (aspects moteur), l'acquisition des connaissances propres à la pratique des APS (aspect cognitif), la recherche d'autonomie et de socialisation (aspect affectif) et le gout de la pratique régulière des APS (aspect de fidélisation).

L'E.P.S, nous dit dans la circulaire du 19 octobre 1967, agit sur l'individu conçu dans sa totalité et contribue à la formation de sa personnalité en l'aidant à s'épanouir physiquement, intellectuellement et moralement. Son action sur l'être, et plus particulièrement sur l'enfant, à pour objectif de le rendre capable d'accomplir librement certains actes et vise certains buts considérés comme souhaitables, dans une civilisation donnée. Après avoir énoncés ces objectifs généraux, le texte précise différentes finalités : maîtrise du milieu, maîtrise du corps, et la maîtrise du comportement avec autrui.

Cependant les objectifs particuliers découlant de ces domaines ont été précisés plus spécifiquement à partir des cinq dimensions de l'activité physique de l'enfant, et qui sont [4] :

- la locomotion (le déplacement) ;
- la manipulation ;
- la coopération et l'opposition
- la conscience corporelle (schéma corporel, image du corps) ;
- l'expression.

I.3.4 La méthode du procédé de Compétitions Multiples par Equipes (P.C.M.E)

Conscient de la place du sport dans nos sociétés, conscient des insuffisances de plus en plus grandes (accroissement rapide de la population scolaire et restriction des aires de jeu), le législateur a progressivement mis en place une nouvelle technique ou méthode qu'est le PCME, communément appelé « méthode du cercle ». Celle-ci permet d'apporter une amélioration de l'enseignement de l'éducation physique à l'école élémentaire sénégalaise.

Ce procédé fait appel à l'esprit d'initiative, d'innovation en fonction des réalités. Il intègre les aspects enrichissants de l'hébertisme : faire une prise en main, à partir d'une organisation des élèves pendant l'échauffement, effectuer des exercices d'assouplissement préparant les muscles sollicités pour les jeux choisis à l'esprit de compétition, travailler en équipe, à l'exercice des responsabilités dans un cadre purement sportif.

Le PCME est une technique d'organisation de la classe permettant à l'instituteur de faire pratiquer les activités physiques et sportives à un maximum d'enfant avec un minimum de matériel dans un espace relativement réduit.

Les objectifs et moyens pédagogiques tiennent compte des catégories d'âges. Le travail prendra la forme d'une initiation sportive. La classe est organisée en petits groupes appelés unités de travail. Les membres d'une équipe participent à la compétition en rencontrant tour à tour ceux des deux autres équipes. Les éléments d'une équipe assurent le rôle d'officiels. L'importance est de constater qu'aucune équipe ne reste inactive durant toute la séance.

Au cours de l'année, le maître fera pratiquer par les différentes unités de travail, tous les jeux recensés avec les enfants en fonction des possibilités matérielles. Le rôle du maître n'est pas supprimé, mais redéfini. Il consiste à superviser toutes les activités, à insister sur la technique en passant d'un atelier à l'autre, à veiller sur la manière dont les enfants exercent la responsabilité. Il a également la possibilité de mieux observer sa classe et chaque élève. L'aménagement du lieu de travail est déterminant, il se fera en fonction des activités retenues et des modalités d'utilisation.

On peut avoir, par exemple, un tracé de 150m de circonférence servant de piste. Un rectangle de 40m sur 20m, fosse de sable de 40cm de profondeur. Ce type d'aménagement sera utilisé de la manière suivante :

- une piste circulaire : servant pour l'endurance, le relais, la mise en train ;
- un rectangle : pour les divers jeux avec ou sans ballon ou bien la course de vitesse sur 20m ou 30m ;
- une fosse de sable : pour la hauteur, la longueur et le triple saut.

Toutes ces mesures ne sont que des indications, il est évident qu'elles peuvent être modifiées selon les caractéristiques des cours d'écoles (arbres, bâtiments etc.).

L'essentiel est que les aires de jeux distinctes les une des autres ne soient pas éloignées pour faciliter le contrôle effectué par le maître.

Le rond souvent recommandé a l'intérêt de concentrer les ateliers de travail dans un espace réduit, de permettre un contrôle rapide des différents tournois. Le maître choisira les jeux certes à partir de la motivation des élèves, mais aussi en fonction du rapport entre l'effectif de la classe et l'aire de jeu dont on dispose dans la cour ou à côté de l'école.

Selon la situation de ce terrain, selon les dimensions, les aménagements pourront être définitifs ou provisoires.

Les activités dépendent aussi du petit matériel dont dispose l'école ; il s'agit de banderoles en couleur pour différencier les équipes des diverses unités de travail. Ils facilitent l'organisation des rencontres et leur contrôle.

CHAPITRE II METHODOLOGIE, PRESENTATION ET ANALYSE DES RESULTATS

CHAPITRE II : METHODOLOGIE, PRESENTATION ET ANALYSE DES RESULTATS

II.1-METHODOLOGIE

Toute étude scientifique pose la nécessité de déterminer d'abord la démarche suivie, autrement dit, elle consiste à définir l'objet de la recherche, de même que l'ensemble des procédés pour y accéder. En résumé, il s'agit d'établir une démarche adéquate. C'est ainsi que toute recherche fait appel à des choix méthodologiques liés non seulement à l'objet de l'étude, mais aussi à la nature de la recherche elle-même.

II.1.1 La population de l'étude

Pour la réalisation de notre étude on a eu à interroger 45 enseignants des écoles élémentaires des écoles privés et publiques (du C.I au CM2). Selon les tableaux (II.1 et II.2), cette population comprend 22 hommes et 5 femmes de l'enseignement public ,14 hommes et 4 femmes dans celui du privé. La population a été recrutée dans 8 écoles, dont 3 au niveau privé et 5 au niveau public. Il s'agit de :

*Pour les écoles privées

- Saint Augustin
- Bédé Yacine
- Sainte Anne

*Pour les écoles publiques

- Darou Salam 1
- Hersent 2
- Kaba Sall
- Aly Sow
- Médina Fall 3

II.1.2 L'instrument de collecte des données

Pour la nature des informations que nous voulions obtenir et du nombre d'enseignants interrogés, le questionnaire à la fois ouvert et fermé (cf. annexe). Nous a paru être l'instrument le plus approprié. En effet, celui-ci donne à l'enseignant l'occasion d'exprimer librement son opinion sur le sujet. Le questionnaire est considéré comme valide car les enseignants n'ont rencontrés aucune difficulté de compréhension pour y répondre.

II.1.3 Protocole

Pour aider les enseignants à comprendre l'esprit de notre étude, des informations et des directives leur ont été précisés dans le questionnaire. Celles-ci rassuraient les répondants du caractère anonyme de leurs réponses.

II.1.6 La collecte des données

Pour faciliter l'administration de notre questionnaire, nous nous sommes présentés dans les différentes écoles, munis de la lettre de recommandation de la Direction de l'INSEPS. Celle-ci nous a permis d'accéder aux Directeurs d'écoles. Le questionnaire leurs a été remis pour qu'ils le distribuent, au hasard à des enseignants de leurs écoles. Au préalable, nous avons expliqué aux Directeurs d'écoles le contenu de celui-ci et la façon d'y répondre. Dans toutes les écoles, l'accueil s'est effectué dans un climat de compréhension et de collaboration.

II.1.6 Les limites de l'enquête

Nous avons noté, lors de la distribution du questionnaire, une méfiance de la part des enseignants. Ainsi nous avons été amenés à les rassurer davantage, du caractère anonyme et strictement confidentiel que revêtait la lettre adressée à tous nos répondants. En dépit de toutes ces dispositions prises, nous avons du effectué plusieurs tours dans les 8 écoles pour récupérer nos questionnaires. Ceci a eu pour conséquence :

-le non-respect du délai accordé à chaque école pour remplir les questionnaires et nous les restituer ;

-le non-retour de 51 questionnaires.

Il est important de préciser que ces enseignants n'ont toujours pas répondu à toutes les questions posées (cf. Tableau I).

II.1.6 Traitement des données

Pour traiter les données collectées du questionnaire, nous avons procédé à un dépouillement au niveau de chaque question et au calcul des pourcentages pour les questions fermées. Pour ce qui est des questions ouvertes, nous avons procédé à l'analyse du contenu.

II.2 : PRESENTATION ET ANALYSE DES RESULTATS

Tableau I : Récapitulatif de la distribution des questionnaires

Questions Secteurs	Nombre de questionnaires distribués	Nombre de questionnaires perdus	Nombre de questionnaires ramassés
Privés	25	07	18
Publics	49	22	27
Total	74	29	45

Analyse et commentaire

Nous constatons dans ce tableau ci-dessus que le taux de déperdition est plus élevé au niveau du public que du privé. Car la population du privé est plus compréhensive.

Tableau II.1 : Répartition des enseignants selon l'école de provenance et selon le sexe au niveau élémentaire privé.

Sexes Ecoles	Masculin	Féminin	Total
Saint Augustin	05	02	07
Sainte Anne	02	01	03
Bédé Yacine	00	08	08
Total	07	11	18
Pourcentage	38 , 89	61,70	100%

Analyse et commentaire

A travers ce tableau, nous pouvons dire que le pourcentage des femmes est largement supérieur à celui des hommes soit respectivement (61,11%) et (38,89%).

Tableau II.2 : Répartition des enseignants selon l'école de provenance et selon le sexe au niveau public.

Sexes Ecoles	Masculin	Féminin	Total
Darou Salam 1	06	03	09
Hersent 2	05	02	07
Kaba Sall	04	01	05
Aly lo	07	03	10
Médina Fall 3	08	06	14
Total	30	15	45
Pourcentage	66,67%	33,33%	100%

Analyse et commentaire

La répartition des enseignants est plus déséquilibrée en fonction du sexe que selon les écoles de provenance.

Tableau II.3 : La répartition des enseignants par niveau de classe D'enseignement

Ecoles Niveau	Publiques		Privées	
	N	%	N	%
CI-CP	10	31,25	04	25
CE1-CE2	09	28,13	03	18,75
C M1-CM2	13	40,63	09	56,25
Total	32	100	16	100

Analyse et commentaire

Dans tous les niveaux de classe, il y a plus (en proportions) d'enseignants d'écoles publiques que d'écoles privées.

Tableau III : Le nombre d'enseignants qui connaissent les textes règlementant la pratique de l'E.P.S au primaire.

Ecoles Réponses	Privées		Publiques	
	N	%	N	%
Qui	11	40,74	13	72,23
Non	16	59,26	05	27,77
Total	27	100	18	100

Analyse et commentaire

Une partie (40,74%) des enseignants du privé et la majorité des enseignants du public affirment connaître les textes règlementant la pratique de l'E.P.S.

Tableau IV : Le pourcentage des enseignants qui connaissent et disposent ou pas des textes qui réglementent l'EPS à l'école primaire.

Ecoles Réponses	Privées		Publiques	
	N	%	N	%
Qui et qui en disposent	02	40	15	57,69
Qui et qui n'en disposent pas	03	60	11	42,31
Total	05	100	26	100

Analyse et commentaire

Les enseignants du public (57,69%) qui affirme détenir les textes règlementant la pratique de l'EPS sont supérieurs à ceux du privé (40%).

Tableau V : Répartition des enseignants selon qu'ils aient reçus ou non une formation de base pour l'enseignement de l'EPS?

Ecoles Réponses	Publiques		Privées	
	N	%	N	%
Qui	16	59,26	04	22,22
Non	11	40,74	14	77,78
Total	27	100	18	100

Analyse et commentaire

Nous constatons que 59,26% c'est-à-dire la moitié et ou des enseignants du public, affirment avoir reçu une formation de base alors qu'au niveau du privé nous n'avons que 22,22%.

Tableau VI : Niveau de conformité de la pratique et les raisons de non-conformité qui la régissent selon les enseignants.

Sinon qu'elles sont les raisons?

Réponses	Privées		Publiques	
	N	%	N	%
Oui	10	55,56	12	44,44
Non	06	33,33	14	51,86
Abstention	02	11,11	01	3,7
Total	18	100	27	100
Raisons de non-conformité				
Le manque de formation	02	20	05	15,62
Absence d'infrastructures	04	40	10	31,25
Manque de sécurité	02	10	02	6,25
Négligence de la matière	03	30	14	43,75
Abstention(s)	00	00	01	3,13
Total	10	100	32	100

Analyse et commentaire

Le manque de formation des enseignants, d'infrastructures et la négligence de la matière sont les raisons évoqués qui font que la pratique de l'E.P.S n'est pas conforme aux textes officielles qui la régissent sont dans le public comme dans le privé.

Tableau VII : Vos élèves aiment-ils l'EPS ?

Ecoles Réponses	Privées		Publiques	
	Nombre	%	Nombre	%
Oui	18	100	15	55,56
Non	00	00	12	44,44
Abstention(s)	00	00	00	00
Total	18	100	27	100

Analyse et commentaires

L'ensemble des enseignants du privé et 55,55% de ceux du public nous affirment que leurs élèves aiment l'EPS.

Tableau VIII : La pratique de l'EPS est-elle effective dans votre école ?

Ecoles Réponses	Privées		Publiques	
	Nombre	%	Nombre	%
Oui	14	77,77	11	40,74
Non	04	22,23	13	48,14
Abstention(s)	00	00	03	11,12
Total	18	100	27	100

Analyse et commentaire

D'après les (77,77%) des répondants du privé et seulement les (40,74%) du public nous disent que la pratique de l'E.P.S est effective.

Tableau IX : Quelles méthodes d'enseignement –utiliser vous en E.P.S ?

Ecoles Réponses	Privées		Publiques	
	Nombre	%	Nombre	%
PCME	11	61,11	17	62,96
Autres (jeux traditionnels)	05	27,77	10	37,04
Abstention(s)	02	11,12	00	00
Total	18	100	27	100

Analyse et commentaire

Le PCME ; les jeux traditionnels sont utilisés à travers nos répondants(61,11% et 62,96% respectivement des enseignants du privé et du public) sont aussi utilisés comme moyen de pratique à l'école.

Tableau X : Vos élèves participent-ils aux compétitions de l’UASSU et les raison de non-participation.

Si non quelles sont les raisons ?

Réponses	Privées		Publiques	
	Nombre	%	Nombre	%
Oui	08	47,17	26	96,03
Non	10	58,83	01	3,70
Abstention	00	00	00	00
Total	18	100	27	100
Raisons de non-participation				
Le manque d’encadrement et d’information	01	11,11	02	100
Manque de temps	05	55,56	00	00
Manque de motivation	02	22,22	00	00
Abstention(s)	01	11,11	00	00
Total	09	100	02	100

Analyse et commentaire

La participation des élèves aux compétitions de l’UASSU est beaucoup plus importante dans les écoles publiques que celles du privé à travers les affirmations des enseignants dont (96, 3%) et (41,17%).

Tableau XI : Quelles sont les difficultés qui se posent à l'enseignement de l'EPS dans votre école ?

Ecoles Facteurs évoqués	Privées		Publiques	
	N	%	N	%
Manque d'infrastructures, de matériel et d'espace	04	22,22	23	85,18
Effectifs pléthoriques	02	11,11	00	00
Manque de formation	05	27,91	02	7,42
Manque de temps	01	5,56	00	00
Aucune	03	16,6	01	3,7
Abstention(s)	03	16,6	01	3,7
Total	18	100	27	100

Analyse et commentaire

Les manques d'infrastructures, de matériel sportifs et de formation de base des enseignants : sont des handicaps majeurs qui secouent l'enseignement de l'E.P.S dans les écoles notamment au niveau de l'élémentaire.

Tableau XIII : Disposer-vous d'une planification mensuelle ou annuelle pour l'enseignement de l'EPS ?

Ecoles Réponses	Privées		Publiques	
	N	%	N	%
Oui	06	38,89	15	55,56
Non	09	50	11	40,74
Abstention(s)	02	11,11	01	3,70
Total	18	100	27	100

Analyse et commentaire

La disposition d'une planification mensuelle ou annuelle pour l'E.P.S est beaucoup plus constaté dans le secteur public par les enseignants (55,56%) que celui du privé avec (38,89%).

Tableau XIII : L'importance de l'EPS en tant que discipline enseignée à l'école et les raisons pour lesquelles elle est importante.

-Si oui pourquoi ?

Ecoles Réponses	Privées		Publiques	
	N	%	N	%
Réponses				
Oui	18	100	27	100
Non	00	00	00	00
Abstention	00	00	00	00
Total	18	100	27	100
Raisons pour lesquelles l'EPS est importante				
Procure une bonne santé	07	38,88	12	44,44
Développement intellectuel	05	27,78	06	22,22
Favorise la socialisation de l'enfant	00	00	05	18,51
Développement physique	04	22,22	02	7,43
Loisir et épanouissement	01	5,56	01	3,70
Abstention(s)	01	5,56	01	3,70
Total	18	100	27	100

Analyse et commentaire

La quasi-totalité de nos répondants affirme que l'EPS est importante. La santé, le développement intellectuel, le développement physique et la socialisation sont les principales raisons majeures qui justifient cette importance, alors que le loisir et l'épanouissement sont relégués au deuxième plan.

Tableau XIV : Les pourcentages d'enseignants qui dispensent des cours d'EPS et les raisons de non dispense et de dispense.

Ecoles Réponses	Privées		Publiques	
	N	%	N	%
Oui	08	44,44	16	59,25
Non	06	33,33	10	37,03
Abstention	04	22,23	01	3,72
Total	18	100	27	100
Raisons pour lesquelles des enseignants ne dispensent pas de cours				
Manque de moyens pédagogiques	00	00	05	23,80
Ne pas être candidat au C.A.P	00	00	02	9,52
Manque de formation	01	20	06	28,57
Manque de temps	00	00	01	4,78
Abstention(s)	04	80	07	33,33
Total	06	100	21	100
Raisons pour lesquelles des enseignants dispensent des cours.				
C'est une discipline obligatoire.	03	50	07	35
Je suis candidat au C.A.P	02	33,33	08	40
Loisir et la détente des élèves.	01	16,67	01	05
Abstention(s)	00	00	04	20
Total	06	100	20	100

Analyse et commentaire

Nous constatons que les enseignants du public (59,25%) dispensent plus des cours d'EPS que ceux du privé (44,44%). Plus des quatre cinquième (80%) de nos répondants des écoles privés et contre le tiers (33,33%) de l'enseignement public se sont abstenus. Le manque de formation est la seule raison évoquée dans les premiers secteurs, alors que pour ces derniers il s'agit essentiellement de manque de moyens pédagogiques et de formation. Les raisons essentielles qui poussent les enseignants à dispenser des cours sont liées au caractère obligatoire de la discipline qui est aussi une matière d'examen au C.A.P et loisir qu'elle procure aux élèves.

Tableau XV : Réponses à la question : Bénéficier-vous de soutiens pédagogiques ou de services d'une personne ressource.

Ecoles Réponses	Privées		Publiques	
	Nombre	%	Nombre	%
Oui	10	55,56	14	51,85
Non	08	44,44	12	44,45
Abstention(s)	00	00	01	3,7
Total	18	100	27	100

Analyse et commentaire

Presque (55,56 %) des enseignants du privé ont bénéficié de services ou de soutiens pédagogiques. Il n'en est de même pour (51,85%) de ceux de l'enseignement du public.

Tableau XVI : Catégorie de personnes ressources ayant fait bénéficier les enseignants de services ou soutiens pédagogiques.

Ecoles Personnes ressources	Privées		Publiques	
	N	%	N	%
Inspecteurs	03	30	12	50
Directeurs	04	40	06	25
Conseiller Pédagogique	02	20	05	20,88
Autres (professeurs ou maitres E.P.S)	01	10	01	4,17
Abstention(s)	00	00	00	00
Total	10	100	24	100

Analyse et commentaire

La plus grande partie (50%) des enseignants du public ont bénéficié des services ou de soutiens pédagogiques d'inspecteurs, alors que moins de 40% de ceux du privé ont eu à être gratifié desdits services ou soutiens. Les taux d'enseignants des deux catégories d'écoles sont comparables quant il s'agit de l'intervention des directeurs.

Tableau XVII : Votre école dispose-t-elle d'infrastructures pour la pratique de L'EPS ?

Ecoles Réponses	Privées		Publiques	
	Nombre	%	Nombre	%
Oui	14	77,77	10	37,03
Non	02	11,11	16	59,25
Abstention(s)	02	11,12	01	3,72
Total	18	100	27	100

Analyse et commentaire

A travers ce tableau nous pouvons déduire que les infrastructures à la disposition des enseignants du privé sont largement supérieures à celles du public.

Tableau XVIII : Votre école dispose-t-elle de matériels pour l'enseignement de l'EPS ?

Ecoles Réponses	Privées		Publiques	
	Nombre	%	Nombre	%
Oui	12	66,66	05	18,51
Non	06	33,34	22	81,49
Abstention(s)	00	00	00	00
Total	18	100	27	100

Analyse et commentaire

D'après notre constat, nous pouvons affirmer que plus des trois cinquième (66,66%) des enseignants interrogés dans le privé justifient que leurs établissements disposent du matériel (ballons, plots, dossards, cordes, etc.). Mais seuls (18,51%) de ceux du public déclarent en disposer.

Tableau XIX : Disposez-vous d'une documentation en EPS ?

Ecoles Réponses	Privées		Publiques	
	Nombre	%	Nombre	%
Oui	01	5,56	10	37,03
Non	16	88,88	16	59,25
Abstention	01	5,56	01	3,72
Total	18	100	27	100

Analyse et commentaire

La disposition d'une documentation en EPS est beaucoup plus importante dans le secteur privé que celui du public. Autrement dit on constate une large majorité (88,88%) et (59,25%) respectivement pour les deux secteurs n'en disposent pas.

Tableau XX 1 : Pensez-vous que l'EPS devrait figurer parmi les disciplines retenues pour les compositions et les examens de fin de cycle élémentaire et / ou pour le passage en classe supérieure? Si oui ou non, pourquoi ?

Ecoles Réponses	Privées		Publiques	
	Nombre	%	Nombre	%
Oui	08	44,44	21	77,77
Non	10	55,56	05	18,51
Abstention	00	00	01	3,72
Total	18	100	27	100

Analyse et commentaire

Les enseignants respectivement interrogés dans les établissements publics et privés soit (44,44%) et (77,77%) nous disent que l'EPS devrait être évaluée pour les compositions et examen de fin de cycle élémentaire et / ou pour le passage en classe supérieure.

Tableau XX2 : Raisons de la prise en compte de l'EPS dans les examens et compositions.

Ecoles Raisons	Privées		Publiques	
	N	%	N	%
Elle doit être évaluée comme toute autre discipline	03	27,27	10	29,41
Elle aide à la réussite scolaire	02	18,18	03	8,82
Pour une meilleure considération de celle-ci	01	9,09	12	35,29
Elle favorise le développement physique et mental	02	18,18	04	11,76
Détecter les futurs talents	02	18,08	05	14,72
Abstention	01	9,1	00	00
Total	11	100	34	100

Analyse et commentaire

A travers ce tableau, les enseignants interrogés dans le secteur public (35,29%) donnent comme raison principale une meilleure considération de celle-ci.

La raison suivante évoqué avec (29,41%) est liée au fait qu'elle doit être évaluée comme toute autre matière. Aussi (11,76%) donne comme raison le fait qu'elle favorise le développement physique et mental. (27,27%) dans le privé s'est prononcé sur chacune des raisons évoquées.

Tableau XX 3 : Raison de la non-prise en compte de l'E.P.S dans les examens Et compositions

Ecoles Raisons	Privées		Publiques	
	N	%	N	%
Manque d'infrastructures et matériels	03	33,33	02	28,57
Tout le monde n'est pas apte pour le faire	01	11,11	00	00
Manque de formation des enseignants	05	55,56	04	57,14
C'est une pratique libre	00	00	01	14,29
Total	09	100	07	100

Analyse et commentaires

A travers nos répondants du privé, 09 enseignants affirment que l'EPS ne doit pas être retenue pour les examens et compositions.

Pour les raisons évoqués, (55,56 %) donnent comme raison principale, le manque de formation des enseignants. Au niveau de ce même secteur, (33,33%) des enseignants donnent comme raison le manque d'infrastructures et de matériel et (11,11%) pense que tout le monde n'est pas apte pour le faire. En définitive dans le public, nos répondants se répartissent de manière inégale et indifférente au niveau des raisons évoquées, excepté à celle relative à l'inaptitude à cette prise en charge.

CHAPITRE III

DISCUSSION DES

RESULTATS

CHAPITRE III : DISCUSSION DES RESULTATS

A travers nos répondants, nous pouvons déduire que l'E.P.S peut obtenir sa place au niveau de l'élémentaire. Ceci grâce à son importance pour le développement physique, mental mais surtout le fait qu'elle procure la santé à l'enfant. Comme n'importe quelle discipline scolaire, l'E.P.S. occupe une place importante pour la formation de l'enfant, citoyen de demain. L'un des défis fixés par l'école, c'est de donner à tout enfant une éducation de qualité. Cette éducation devrait nécessairement passer par le maintien d'un esprit sain dans un corps sain et ce, depuis le bas âge. L'enseignement de l'E.P.S à l'école primaire, c'est l'éducation à la citoyenneté, à l'autonomie, à la solidarité, à la sécurité et à la responsabilité, mais également elle procure la santé et l'équilibre. Elle (E.P.S) constitue donc un vecteur d'éducation efficace au même titre que les autres disciplines scolaires, et est obligatoire pour tous les cursus d'étude, du C.I à la terminale.

En plus de ces objectifs cités ci-dessus, nous rappelons que l'EPS participe à la socialisation alors que le loisir et l'épanouissement ne sont pas moins importants.

Nous allons mener une discussion qui va s'articuler autour de trois axes principaux que sont : la situation de l'enseignement de l'EPS d'une manière générale d'abord dans les deux secteurs privé et public sous forme comparée, en suite les difficultés que rencontre cette discipline et en fin la place qu'on lui accorde dans l'enseignement élémentaire.

III.1 : La situation de l'EPS dans l'enseignement primaire au niveau des deux secteurs (public et privé)

Cette situation peut se voir par rapport aux difficultés que l'EPS rencontre actuellement dans les deux secteurs. A travers ces difficultés, nous pouvons citer, la non-conformité de la pratique par rapport aux textes qui la régissent, le manque d'infrastructures et de matériels didactique, le manque de formation de base des enseignants, et le non respect des textes officiels de la part de certains enseignants. Mais nous pouvons signaler que ces difficultés se voient plus au niveau du public que dans celui du privé (cf. tableau XI, XVII et XVIII).

III.2 : Les difficultés qui se posent à l'enseignement de l'EPS

D'après les résultats trouvés (cf. tableau III et IV), nous constatons que les enseignants du public sont plus nombreux à connaître les textes qui régissent l'EPS.

Ce sont eux aussi qui sont les plus nombreux à détenir les textes. Cela montre que ces enseignants s'intéressent plus que ceux du secteur privé à la matière. Mais malgré cette connaissance des textes beaucoup plus importante dans le public, le tableau n° VI montre que c'est dans le privé que la pratique de l'EPS est plus conforme aux textes officiels qui la régissent. Ceci pourrait vouloir dire que c'est dans ce secteur que l'EPS est enseignée de manière plus rigoureuse au point de vue de la démarche qui fonde cette pratique. Une telle conformité est parfois limitée par un ensemble de problèmes. C'est ainsi que dans ce même, les deux raisons principales qui expliquent la non-conformité de la pratique de l'EPS à l'école primaire par rapport aux textes qui la règlementent sont non seulement liées au manque de formation de base des enseignants, mais aussi à celui des infrastructures sportives.

Par rapport au tableau N°XI, les principales difficultés qui se posent à l'enseignement de cette discipline sont les mêmes citées plus haut au tableau n° VI mais c'est dans le public que cela se voit plus. A cela s'ajoute la négligence de certains enseignants à l'égard de cette discipline. Ceci pourrait confirmer le fait que l'enseignement de l'EPS est beaucoup plus sérieux dans le secteur privé que celui du public. Ce constat est aussi confirmé par les résultats du tableau n° VIII qui, après analyse nous permettent de dire que l'enseignement de l'éducation physique semble plus effectif dans le privé que dans le public. A priori, les résultats des tableaux XVII et XVIII nous montrent que les conditions de pratiques de l'EPS sont beaucoup plus favorables au niveau de l'enseignement privé qu'au niveau du public. Néanmoins, au plan de la documentation pédagogique, les écoles publiques sont en légère avance (cf. tableau XIX).

III.3 : La place accordée à l'EPS dans l'enseignement élémentaire.

Cette place accordée à l'EPS est ici confirmée au tableau n°XII qui nous montre qu'il existe une réelle prise en compte de la matière dans l'emploi du temps à l'école primaire dans les deux secteurs. Mais cela se voit plus dans le secteur public. Ceci confirme que, même si des fois sa pratique n'est pas du tout effective dans les deux secteurs (cf. tableau VIII), elle trouve néanmoins son importance dans le système scolaire et plus précisément à l'élémentaire. L'unanimité de cette importance justifie la place fondamentale qu'occupe cette discipline à la vue de sa quintessence dans l'éducation de base de l'enfant. A cela s'ajoute les raisons qui

sont la santé et le développement intellectuel et physique (cf. tableau XIII). Au tableau n° XIV, la majorité des enseignants (privé et public) est consciente des avantages et du caractère obligatoire de l'EPS à l'école. L'EPS doit avoir aussi sa place à l'élémentaire parce qu'étant uniquement une matière comme toutes les autres dites »intellectuelles ». A ces propos, les résultats du tableau n° XX nous montrent que la majorité de nos répondants estiment qu'elle doit être évaluée pour qu'elle gagne sa place mais aussi pour sa meilleure considération dans le système éducatif sénégalais et plus particulièrement à l'élémentaire.

Néanmoins, même si quelque part dans le questionnaire, notre population semble lui reconnaître une importance et une valeur éducative, la situation réelle de sa pratique dans les deux secteurs prouve de façon évidente qu'elle est sous-estimée, voire négligée. Les raisons qui peuvent expliquer une telle situation relèvent des difficultés suivantes :

- La faiblesse de son coefficient qui n'encourage pas les enseignants à lui accorder une importance ;
- La réticence dès fois notée chez les enseignants à ne pas dispenser les cours d'EPS
- parce que tout simplement n'étant pas candidat au CAP (cf. tableau XIV) ;
- Le non respect des méthodes (PCME) de la part de certains enseignants ;
- Le non respect et la non maîtrise des textes officiels.

CONCLUSION ET PERSPECTIVES

CONCLUSION ET PERSPECTIVES

1. Conclusion

L'objectif de cette présente recherche était de faire une analyse de l'enseignement physique et sportive et montrer sa place centrale dans les écoles élémentaires privées et publiques, de mettre en exergue les difficultés qui freinent sa pratique dans le système éducatif du département de Thiès.

Ce travail nous a permis à bien déceler la place accordée a cette discipline et l'ensemble des difficultés qui freinent son bon fonctionnement dans les différentes établissements élémentaires privés et publics du département de Thiès.

Face aux problèmes qui entravent sa pratique, s'ajoutent d'autres difficultés comme le manque de formation des enseignants et la faiblesse de son coefficient. Après avoir énuméré son objectif d'une manière général et ses finalités, nous avons utilisé une méthodologie basée sur un questionnaire. Et celui-ci a été mis à la disposition de l'ensemble de notre population d'étude et les résultats obtenus ont été récapitulés dans des tableaux. Ce qui nous a permis, après leurs analyses et commentaires de connaître la place, la situation et les difficultés qu'elle (l'E.P.S) rencontre dans les deux secteurs d'enseignement. Ces résultats montrent que l'E.P.S traverse une crise dans sa pratique aussi bien dans le privé que dans le public. Mais ce constat est beaucoup plus apparent dans le second secteur cité où les moyens pédagogiques font largement défaut (absence ou manque criard d'infrastructures et de matériel pédagogique).

Malgré, ces nombreuses difficultés, on accorde une place et une importance capitale dans l'institution scolaire dans la mesure où l'éducation physique et sportive cherche à allier épanouissement physique et formation intellectuelle. En effet on ne saurait parler d'une éducation complète, si sa dimension physique sur tous les plans (physique, mental, médical, sociologique par exemple) n'était pas prise en compte dans le processus éducatif.

C'est compte tenu de ces difficultés et de l'ensemble des objectifs visés par l'éducation physique que nous avons dégagée des perspectives vont être dégagées pour la réalisation de ses finalités majeures de l'éducation.

Ainsi, nous tenons à signaler que cette étude, loin d'être un travail exhaustif, ne constitue que l'ébauche d'une question d'éducation au plan national que nous souhaitons voir d'autres étudiants approfondir par des travaux plus rationnels et pointilleux afin d'apporter leur contribution à la résolution de nombreuses difficultés que nous venons d'évoquer.

Il s'agit :

- 1- de sécuriser les sites sportifs où l'EPS trouve un cadre adéquat pour sa pratique;
- 2- de doter beaucoup plus les établissements élémentaires d'infrastructures sportives ;
- 3- de fournir à toutes les écoles des aires de jeu dans l'enceinte et à des distances rapprochées ;
- 4- de réfectionner les équipements détériorés
- 5- de renforcer le matériel didactique ;

6- de centrer le programme d'enseignement sur l'enfant que l'on veut former et pour cela il faut s'inspirer d'une :

- meilleure méthode qui s'adapte à l'enfant ;
- utilisation des jeux traditionnels, et du matériel local pour construire une pédagogie proche de notre environnement socioculturel ;
- cohérence entre objectifs, contenu, enseignement, apprentissage et évaluation.

7- œuvrer pour une prise en compte de l'EPS dans l'enseignement. Pour ce faire, il faut :

- valoriser et évaluer l'EPS comme, toutes les autres disciplines d'enseignement ;
- apporter un grand soutien aux services pédagogiques pour les enseignants ;
- créer un corps d'inspecteurs pédagogiques en éducation physique et sportive à la base ;
- favoriser les animations sportives dans l'enseignement élémentaire ;
- favoriser la formation pédagogique des instituteurs en EPS ;
- créer un corps enseignants d'éducation physique à l'élémentaire ;
- faire de l'EPS une matière fondamentale (matière dominante) en augmentant son coefficient.

8- développer et améliorer l'EPS en cherchant à :

- redynamiser les animations sportive et scolaire par un corps d'élite d'éducateurs sportifs (professeurs et étudiant à l'INSEPS) à l'élémentaire ;
- systématiser l'organisation du sport scolaire et universitaire.

Ces perspectives ne pourraient contribuer à gagner un pari pour le développement de l'EPS de l'élémentaire au second cycle que si le M.E.N mobilise autour de lui ceux qui pourraient apporter leur contribution à cette œuvre importante. Parmi ceux là, nous pouvons citer le Ministère de la Jeunesse et des sports, le Ministère de la santé publique et de l'action sociale, le Ministère de l'éducation nationale, l'ensemble des médias, les parents d'élèves et les élèves eux-mêmes, car l'ambition est de faire admettre que l'EPS est une discipline indispensable et très fondamentale dans une formation soucieuse de l'équilibre de l'élève sur tous les plans.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- [1]-Le Boulch J. L'éducation par le mouvement, éd. E.S.F, 1971.
- [2]- Seye A. Itinéraire du concept d'EP : cours d'histoire de l'EP 3^{ème} Année,
- [3]- Biagui, J. C. (1992) : La situation de l'E.P.S dans l'école élémentaire, Mémoire de Maitrise STAPS. Dakar : INSEPS
- [4]- Faye M. L'enseignement de l'EPS dans les établissements élémentaires, publics et privés du département de Dakar. Analyse et perspectives. Mémoire de maitrise STAPS, INSEPS-UCAD, 2009
- [5]-Gaye M. E.P.S à l'école élémentaire, évolution et perspectives d'avenir. Mémoire de Maitrise STAPS, INSEPS-UCAD, 1981.
- [6]-Les instructions officielles (I.O) : Décret n° 79. 1165 du 20 Décembre 1979 portant organisation de l'enseignement élémentaire.
- [7]- Abdoulaye Diallo. L'enseignement de l'E.P.S dans les établissements élémentaires Publics et Privés. Analyse et perspectives. Mémoire de Maitrise STAPS, INSEPS-UCAD 2009
- [8]- Lafont R. Encyclopédia Universalis Quillet (R). Ed, PUF, 1979
- [9]- Parlebas P. Education Physique en Miettes. Ed. , Revue E.P.S n°9, 1967.
- [10]- Ministère de l'Education Nationale et de la Recherche, Direction de l'enseignement scolaire : L'EP à l'école de la maternité au CL, cycle 1-cycle 2-cycle 3éd. Revue EPS, Octobre 2000.
- [11]- Raymond T .Que sais-je ? L'éducation physique, Presses Universitaires de France, 1981.
- [12]-Thibault J. Sport et Education physique (1870-1970), Vrin, 1992.

ANNEXES

**UNIVERSITE CHEIKH ANTA DIOP (UCAD)
INSTITUT NATIONAL SUPERIEUR DE L'EDUCATION
POPULAIRE ET DU SPORT(INSEPS)**

Ce présent questionnaire est destiné à la confection d'un mémoire de maîtrise en sciences et techniques de l'activité physique et du sport, portant sur l'enseignement de l'éducation physique et sportive dans les établissements élémentaire, publics et privés du département de Thiès.

Tout en garantissant un anonymat à vos réponses, nous vous remercions d'avance de votre précieuse collaboration.

Ecole.....

Age.....

Sexe M F

Cours tenus :Nombre d'élèves :.....

Directeur : Maitre :

1) Connaissez- vous les textes règlementant la pratique de l'EPS à l'école primaire ?

Oui Non

Si oui en disposer –vous ?

.....
.....
.....

2) Avez- vous reçu une formation de base pour l'enseignement de l'EPS ?

Oui Non

3) Selon vous la pratique de l'EPS est-elle effective dans votre établissement conformément aux textes officiels qui la régissent ?

Oui Non

Sinon pourquoi ?

.....
.....
.....

4) Vos élèves aiment-ils l'éducation physique ?

Oui Non

5) Vos élèves aiment-ils l'EPS ?

Oui Non

6) Quelle méthode utiliser-vous dans votre classe ?

.....
.....
.....

7) Votre école participe t-elle aux compétitions organisées par union des associations sportives scolaire et universitaire(UASSU) ?

Oui Non

Sinon pourquoi ?

.....
.....
.....

8) Quelles sont les difficultés qui peuvent se poser pour l'enseignement de l'EPS dans votre école ?

.....
.....
.....

9) Disposer-vous dans votre école d'une planification mensuelle ou annuelle pour l'enseignement de l'EPS ?

Oui Non

Justifiez votre réponse.

.....
.....
.....

10) Selon vous, l'EPS est-elle importante en tant que discipline enseignée à l'école ?

Oui Non

Pourquoi ?

.....
.....
.....

11) Dispensez-vous actuellement des cours (leçons) dans votre école?

Oui Non

Justifier votre réponse

.....
.....
.....

12) Depuis que vous enseignez, avez-vous déjà bénéficié de services ou de soutien pédagogique d'une personne ressource ?

Oui Non

Si oui, laquelle ?

- Inspecteur
- Conseiller pédagogique
- Directeur d'école
- Autres à préciser.....

13) Votre école dispose t-elle d'infrastructures pour la pratique de l'EPS ?

Oui Non

Si oui, lesquelles :

.....
.....
.....

14) Votre école dispose t-elle de matériels pour l'enseignement de l'EPS ?

Oui Non

Si oui, lequel ou lesquels :

.....
.....
.....

15) Disposez-vous d'une documentation (guide, manuel, livre, etc) pour enseignement de l'EPS ?

Oui Non

Si oui, lequel ou lesquels :

.....
.....
.....

16) Pensez-vous que l'EPS devrait figurer parmi les disciplines retenues pour les compositions et les examens de fin de cycle élémentaires et /ou pour le passage en classe supérieur ?

Oui Non

Si oui pourquoi ?

.....
.....
.....

Si non pourquoi ?

.....
.....
.....

Merci de votre collaboration !!!